

**REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B25-02338-OFA**

**Procédure adaptée relative au Lot L35
Travaux de VRD et prestation de salage et déneigement
sur le chantier RJH**

POUR VOTRE INFORMATION :
Depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres papier ne sont plus recevables

Etapes de la procédure	Calendrier
Date limite de remise des offres	Le 26/01/2026 avant 16h00
Date de la visite	Le 11/12/2025 à 13h30

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOCUMENTS APPLICABLES.....	3
3. PROCEDURE.....	3
3.1. Généralités.....	3
3.2. Type de procédure	3
3.3. Cotraitance.....	4
3.4. Conflit d'intérêts.....	4
3.5. Réunion préalable et visite sur site.....	4
3.6. Questions des soumissionnaires	4
3.7. Modifications/Complément au Dossier de Consultation	4
3.8. Variantes	5
4. PRESENTATION DE L'OFFRE.....	5
4.1. Conditions de Prix	5
4.2. Contenu de l'offre.....	5
4.3. Validité de l'offre	6
4.4. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché..	6
5. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES	6
5.1. Date limite de remise des offres électroniques.....	6
5.2. Forme de remise des offres électroniques	7
6. DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	7
6.1. Sous-traitance.....	7
6.2. Confidentialité.....	7
6.3. Clause sociale d'insertion :	8
7. DROIT D'ACCES A LA BASE FOURNISSEURS.....	8
8. CONTRAINTES DE SECURITE	8
9. JUGEMENT DES OFFRES	9
10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
ANNEXE 1 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 1^{ER} RANG	10
ANNEXE 2 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2ND RANG (OU PLUS).....	23
ANNEXE 3 - ATTESTATION DE VISITE.....	31
ANNEXE 4- COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE	32

REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B25-02338-OFA

1. OBJET

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions de déroulement de la consultation relative à la réalisation des travaux de VRD et prestation de salage et déneigement sur le site du Réacteur Jules Horowitz (RJH), pour le compte du CEA Cadarache.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

La présente consultation est régie, par ordre de priorité décroissante, par les documents ci-après :

- Les prescriptions de Sécurité – Sûreté nucléaire – Radioprotection du marché et leurs annexes (référentiels correspondants),
- Les dispositions particulières fixées dans le présent règlement de consultation et ses annexes,
- Le dossier de consultation du CEA référencé B25-02338-OFA,
- les prescriptions techniques et leurs annexes :
 - o le cahier des charges référencé DOC-0051548 Ind. A,
 - o la liste des documents applicables (LDA) référencée DOC- 0051549 ind A.
- La Procédure d'Entrée et sortie de Matériel du centre de Cadarache référencée DEN/CAD/DIR/PR 026,
- Le Cahier des Clauses Sociales particulières applicable aux prestations réalisées par des Entreprises extérieures et impliquant l'intervention de leur personnel sur un site CEA (C2SP).

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

Les documents relatifs :

- Aux Conditions Générales d'Achat du CEA (Français et Anglais),
- Aux Marchés spécifiques de sous-traitance,
- Aux Marchés d'Assainissement radioactif et démantèlement nucléaire du CEA,

sont disponibles sur le site : www.cea.fr rubrique Entreprises

3. PROCEDURE

3.1. Généralités

Le CEA est soumis aux dispositions des textes en vigueur fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

Les conditions d'exécution du marché et les différentes dispositions applicables font l'objet d'un projet de marché joint au dossier de consultation. Ledit projet, dont les dispositions financières seront à préciser, correspond au document qui sera proposé à la signature de l'entreprise retenue, sous réserve de modifications mineures de mise au point du marché.

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d'un outil d'évaluation relatif à l'exécution de ses marchés. Dans ce cadre, le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d'actions correctives à ses fournisseurs.

3.2. Type de procédure

La procédure de passation retenue au titre de la présente consultation est la procédure adaptée définie à l'article L.2123-1 du code de la commande publique (ci-après désigné par CCP).

Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, cette procédure intègre une phase de négociation.

Le CEA se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu'il aura engagés pour la préparation de l'offre.

- Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation.

3.3. Cotraitance

La cotraitance est autorisée. La convention de groupement doit être remise avec l'offre.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Les groupements seront des :

- Groupements Momentanés d'Entreprises Solidaires,
ou
- Groupements Momentanés d'Entreprises Conjointes. Le mandataire devra être solidaire de toutes les entreprises membres du groupement.

3.4. Conflit d'intérêts

De manière qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le CEA s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au CEA qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats.

Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avéreraient pas suffisamment convaincants pour le CEA, sa candidature sera rejetée.

3.5. Réunion préalable et visite sur site

Le soumissionnaire est tenu de se rendre sur place pour apprécier la technicité, la documentation, l'étendue des prestations à réaliser ainsi que les conditions spécifiques d'exécution, notamment les contraintes liées à la localisation du site, les accès, les conditions de travail.

Une réunion préalable de présentation du dossier de consultation et de visite sur site est prévue :

Le 11/12/2025 à 13h30 au bâtiment BV2.

Le soumissionnaire devra prendre contact avec l'interlocuteur technique du CEA (coordonnées au paragraphe 10 infra) afin d'établir les formalités d'accès au site. Pour des raisons d'accès au site, **il convient de communiquer, au moins 48 heures avant la date de la visite**, les coordonnées de chaque participant. Pour des questions de sécurité, **le nombre de personnes autorisé à faire une visite, par entreprise, est limité à deux**.

Si le soumissionnaire est dans l'impossibilité de se rendre disponible à la date fixée, il doit prendre contact avec le correspondant technique du CEA, afin de convenir d'une autre date.

Il est précisé que cette visite présente un caractère obligatoire pour la recevabilité de l'offre.

Chaque soumissionnaire doit se munir de l'attestation de visite jointe en Annexe 3 à signer contradictoirement par le représentant du soumissionnaire et par le responsable CEA chargé de la visite.

3.6. Questions des soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires à l'issue des visites doivent être communiquées par écrit **via la plateforme PLACE**, au plus tard **dix (10) jours** avant la date limite de remise des offres.

Les questions seront posées via un fichier navette conforme au modèle au format Excel au DCE.

Une réponse écrite de la part du CEA sera fournie à tous les soumissionnaires à des fins d'égalité de traitement, sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer le CEA du caractère confidentiel de sa demande et le motiver. Si le caractère innovant est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.

3.7. Modifications/Complément au Dossier de Consultation

Le CEA se réserve la possibilité d'apporter des modifications et/ou compléments au dossier de consultation après son envoi et au plus tard **six (6) jours** avant la date limite de remise des offres. Les soumissionnaires

devront présenter leur offre sur la base du dossier de consultation ainsi modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.8. Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

4. PRESENTATION DE L'OFFRE

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en langue française (ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté s'ils émanent d'une autorité étrangère).

4.1. Conditions de Prix

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent dossier de consultation.

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents cités au paragraphe 2 du présent règlement de consultation.

4.2. Contenu de l'offre

L'offre devra être composée des éléments suivants :

Sur le plan administratif :

- Le formulaire DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent
- Le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.
Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Conformément aux dispositions de l'article R2143-4 du CCP, Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

- Le cahier des charges et le projet de marché dûment paraphés et signés, valant acceptation sans réserve.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile générale et professionnelle en cours de validité.
- La copie du ou des jugements prononcés si le soumissionnaire (ou une société en cas de groupement) est en redressement judiciaire.
- L'attestation de visite jointe dûment complétée et signée par le représentant du CEA.
- La convention de groupement d'entreprises, le cas échéant.

Sur le plan commercial :

- Le bordereau de décomposition de prix conforme au fichier Excel fourni dûment complété, accompagné d'une version PDF signé,
- Le prix de la prestation tel que précisé au paragraphe 4.1.

Sur le plan technique :

- Une proposition technique détaillée exposant les choix techniques et démontrant leur crédibilité,
- Les méthodologies envisagées de réalisation de chaque étape de construction, avec la description détaillée des livrables associés,
- Les indications concernant les procédés d'exécution envisagés et la liste des matériaux et matériels mis en œuvre ainsi que les fiches techniques correspondantes.
- Des exemples de prestations et documents déjà réalisées pour illustrer les propositions.

Sur le plan organisation et déroulement de la mission et qualité :

- L'organisation mise en œuvre pour mener à bien les prestations, avec le rôle de chacun des intervenants (opérationnels, encadrement...), la justification du dimensionnement et de l'adéquation des ressources (compétences, qualifications).

- Un descriptif détaillé des profils type des intervenants comprenant l'expérience professionnelle, les compétences, qualifications et habilitations requises (§7.1 du CDC) ainsi que des modalités et délais de mise en place pour chacune des prestations identifiées dans le cahier des charges.
- Les dispositions de suivi du déroulement de la mission, sur les aspects techniques et contractuels.
- Les dispositions retenues pour gérer les fluctuations de charge.
- Un PAQP en version projet, spécifique à la prestation.

Responsabilité sociale et environnementale (RSE) et sécurité :

- Un descriptif de l'organisation en matière de santé et de sécurité au travail spécifique à la prestation.
 - Par exemple : des plans d'amélioration continue, des causeries, des visites sécurité ...
- Une note environnementale décrivant les mesures que le candidat s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de la prestation afin de limiter voire éviter tout impact négatif de la prestation sur l'environnement, tel que mentionné au §6.4 du CDC.
- Une note à caractère social présentant les actions relevant de conditions d'exécution socialement responsables que le candidat s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de la prestation, par exemple :
 - Les actions concrètes en faveur de l'égalité homme-femme, contre le harcèlement, la corruption et toute forme de discrimination,
 - Les actions en faveur de la sécurité des personnes,
 - Adéquation de la politique d'insertion proposées notamment concernant des dispositifs d'aide au retour à l'emploi dans le cadre de la prestation tel que requis à l'article 10 de l'accord cadre.
 - Ou toute autre action allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des salariés affectés aux prestations objet du Cahier Des Charges.
- Si le candidat est soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement, il est invité à remettre une attestation précisant que le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de son entreprise a bien été établi et publié pour l'année N-1 ».

En ce qui concerne la sous-traitance :

- La liste des sous-traitants envisagés, ainsi que l'opération sous-traitée.
- Les formulaires de demande d'acceptation préalable des sous-traitants (pour chacun d'eux), conformes aux modèles joints en Annexe 1 et Annexe 2.
- La nature, le volume et le montant des prestations sous-traitées.

En cas de présence de personnel sur site :

- Le nombre et la qualification du personnel appelé à intervenir sur le site du CEA de Cadarache.
- Le temps de présence sur site (à titre indicatif).

4.3. Validité de l'offre

L'offre est valable 9 mois à compter de la date limite de remise des offres.

4.4. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché

Conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du CCP, l'entreprise retenue par le CEA ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par le CEA :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession).

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

5. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES

5.1. Date limite de remise des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être remises au plus tard le **26/01/2026 avant 16h00**.

Tout dossier reçu après cette date sera écarté d'office.

5.2. Forme de remise des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être transmises à l'adresse indiquée ci-après :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conditions d'utilisation et prérequis techniques :

Pour répondre aux appels d'offres du CEA, il est nécessaire de s'inscrire sur PLACE. Pour cela, il faut vous munir de votre numéro de SIRET. Si vous disposez déjà d'un compte sur PLACE, il est aussi opérationnel pour les appels d'offres du CEA.

Si vous aviez déposé des documents dans le coffre-fort électronique du portail des marchés du CEA, il faudra les reporter dans PLACE.

Pour toute question, vous pouvez vous référer à la rubrique Aide qui se situe en bas de la page accueil de PLACE.

Remise d'une offre au format électronique :

L'enveloppe d'offre doivent être au format .zip contenant les éléments mentionnés dans le présent règlement de consultation.

Ces fichiers seront nommés selon le contenu du fichier, par exemple : offre-technique.pdf

- Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera : offre-nomsociete-B25-02338-OFA.zip

Possibilité de remettre une copie de sauvegarde (facultatif) :

Le soumissionnaire peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique, soit sur support papier, soit sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde sera ouverte :

- Lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

La copie de sauvegarde sera détruite à l'issue de la procédure si elle n'a pas été utilisée.

Si un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera écartée.

La copie de sauvegarde devra être envoyée dans les délais impartis pour la remise des offres à l'adresse indiquée ci-après :

CEA/Cadarache

Site du projet RJH BV2- Bât 1242
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE Cedex
A l'attention de Océane FAUCHER

Elle sera remise sous double enveloppe cachetée composée :

- D'une enveloppe extérieure sur laquelle sera mentionnée l'adresse du CEA indiquée ci-dessus,
- D'une enveloppe intérieure, portant le nom du soumissionnaire et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - CONSULTATION – B25-02338-OFA – NE PAS OUVrir** », en lettres capitales.

La copie de sauvegarde pourra être transmise par courrier ou déposée par porteur à l'adresse ci-dessus dans le strict respect du délai mentionné ci-dessus et contre remise d'un récépissé. Pour déposer une copie de sauvegarde, le porteur doit disposer d'un avis de rendez-vous fait auprès de l'acheteur dont les coordonnées figurent au paragraphe 10 infra. Cette demande d'avis de rendez-vous doit être établie au minimum 7 jours ouvrés avant la date de dépôt de l'offre.

Tout dossier ne respectant pas le formalisme du paragraphe 5.2 pourra être écarté.

6. DISPOSITIONS PARTICULIERES

6.1. Sous-traitance

Si un soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il présentera obligatoirement le(s) sous-traitant(s) concerné(s) à l'acceptation du CEA sur la base des formulaires joints en Annexe 1 et Annexe 2. Les sous-traitants pourront également être déclarés en cours d'exécution du marché. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre des articles L.2193-1 à L2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 du code de la commande publique.

Le CEA se réserve le droit de demander la communication du (ou des) contrat(s) de sous-traitance ou (et) de ne pas accepter un (ou des) sous-traitant(s) proposé(s).

6.2. Confidentialité

Les obligations en matière de confidentialité sont régies par l'article 11 des Conditions Générales d'Achat du CEA.

Les sociétés consultées ne doivent pas utiliser ou transmettre des informations issues de la présente consultation à des tiers dans un but autre que celui de répondre à la présente consultation.

Le soumissionnaire s'engage à ne jamais communiquer ou publier en France ou à l'étranger, sans l'autorisation préalable et écrite du CEA, les résultats des études auxquelles auront pris part ses salariés, ainsi que les renseignements de toute nature dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la présente consultation et notamment les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou aux Installations Nucléaires de Base (INB).

Le soumissionnaire doit préciser quelles sont les informations confidentielles contenues dans son offre. Il précise l'usage qui peut en être fait, la durée de l'obligation de confidentialité, les personnes tenues au secret et les personnes auxquelles l'information ne doit pas être transmise.

6.3. Clause sociale d'insertion :

Le CEA souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion socio-professionnelle.

La démarche d'insertion, prévue et détaillée dans le Projet de Marché, constitue une condition d'exécution du marché en application de l'article L2112-2 du Code de la commande publique. Sont en particulier détaillés les publics visés, les modalités de mise en œuvre de l'action d'insertion professionnelle, le dispositif d'accompagnement du CEA et les pénalités spécifiques ou retenues provisoires en cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de la clause sociale d'insertion.

L'organisme ci-dessous apporte son concours dans la mise en œuvre de cette démarche. Pour obtenir des informations, les soumissionnaires peuvent contacter le correspondant indiqué ci-après :

*Mme Géraldine RIVES
Chargée d'animation et développement clauses sociales Pays d'Aix
Tél. 06 26 28 18 99
Courriel : gives@emergences-asso.fr*

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause sociale obligatoire. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière.

7. DROIT D'ACCES A LA BASE FOURNISSEURS

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA a mis en place une base fournisseurs. Celle-ci est susceptible de contenir quelques informations nominatives relatives à des personnes physiques qui figurent dans les dossiers d'offres remis par les entreprises. Ces informations sont les suivantes : le nom, la fonction, l'adresse mail et le numéro de téléphone des personnes à contacter au sein des entreprises titulaires des marchés cités par les entreprises candidates à titre de référence.

L'entreprise qui se verra attribuée le marché devra informer les concernés dont elle aurait pu communiquer certaines données personnelles dans le cadre de la procédure d'achat, de l'existence de ce droit et de ces modalités d'exercice auprès du CEA.

Pour exercer ce droit, le demandeur devra s'adresser par courrier ou courriel au correspondant RGPD du CEA. Les modifications demandées seront effectuées sous 8 jours à compter de la réception de la demande. Une copie d'écran démontrant la prise en compte de la demande pourra être envoyée par courrier ou courriel au demandeur.

8. CONTRAINTES DE SECURITE

Ce marché est un marché sensible.

Les candidats doivent impérativement fournir :

- soit un avis favorable de l'enquête administrative en cours de validité ;
- soit un dossier de demande d'enquête administrative dûment complété (dossier disponible aux coordonnées suivantes : Tél : 04 42 25 48 48 ; Mail : habilitationAAPCCadarache@cea.fr).

L'avis favorable ou le dossier de demande d'enquête administrative doit être envoyé par mail à l'adresse mail indiquée ci-dessus impérativement avant la date figurant au paragraphe 5.1.

Les mêmes démarches doivent être engagées pour les entreprises associées, en cas de candidature en Groupement Momentanée d'Entreprises ou de sous-traitants pressentis par le candidat audit accord-cadre.

A défaut d'avoir fourni et complété les pièces demandées dans le délai imparti, le candidat est réputé avoir renoncé à sa demande d'enquête administrative pour le présent accord-cadre et à soumissionner au présent accord-cadre.

9. JUGEMENT DES OFFRES

Après vérification de la conformité, l'offre sera analysée conformément aux critères pondérés de sélection suivants :

- **Prix (50%) :**
 - Prix calculé sur la base du scénario d'analyse proposé au BGP (Part sur bons de commande et sur marchés subséquents)
- **Méthodologie (20%) :**
 - Pertinence de la méthodologie proposée pour chaque type d'unité d'œuvre et mission, ainsi que les moyens techniques mis en place
- **Organisation et qualité (20%) :**
 - Pertinence de l'organisation proposée, justification du dimensionnement (encadrement et équipe opérationnelle) et adéquation des profils aux besoins de la prestation
 - Dispositions mises en place pour garantir la qualité des prestations et le respect des délais
 - Démonstration de la capacité à absorber les fluctuations de charges d'activité
- **RSE et sécurité (10%) :**
 - Description des mesures à caractère social et environnemental proposées, mises en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations
 - Adéquation des mesures de sécurité spécifiques à la prestation au regard des attendus du CDC

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié de s'adresser :

En ce qui concerne la partie technique :

Nom : Michael MATRAY
E-mail : Michael.MATRAY@cea.fr
Tél : 04 13 58 02 06

En ce qui concerne la partie commerciale :

Nom : Océane FAUCHER (CAPGEMINI)
Email : oceane.faucher@cea.fr
Tél : 04 13 58 04 38

Informations plateforme PLACE Christel DAGUT-PAVAGEAU - Tél 04.42.25.23.79

Annexe 1- DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 1^{ER} RANG

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST)
DE RANG 1**

(à remplir par le Titulaire du marché ou le soumissionnaire sauf la rubrique 7 qui doit être remplie par le sous-traitant)

Version du **13/12/2024**

Référence du marché CEA :

Ce formulaire de demande d'acceptation est destiné à présenter le sous-traitant et les prestations sous-traitées.

Il a également pour objet de soumettre à l'agrément du CEA les conditions de paiement direct du sous-traitant de rang 1 uniquement.

En cas de pluralité de sous-traitants, il est établi un formulaire par sous-traitant.

Le sous-traitant n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'il a déjà transmis à l'unité achat du CEA dont dépend l'acheteur dans le cadre d'une précédente demande d'acceptation de sous-traitance (DAST) et qui demeurent valables. Dans ce cas, le sous-traitant devra préciser la référence de ladite DAST.

Pour une première demande ou si les documents justificatifs ne sont plus valables, le présent formulaire devra être complété dans son intégralité. Si ce n'est pas le cas, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant ne sera donc pas accepté.

Cocher l'une des cases ci-dessous :

- Si la demande intervient avant la notification du marché, le présent formulaire vaut demande d'acceptation du sous-traitant.**
- Si la demande intervient après la notification du marché :**
 - le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance ;
 - le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance modificatif si la demande initiale a été modifiée.

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) :

OBJET DU MARCHE :

REFERENCE DU MARCHE :

MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : OUI NON

MARCHE RELEVANT DU LIVRE V : OUI NON

MARCHE SENSIBLE : OUI NON

MARCHE CLASSIFIÉ : OUI NON

SI OUI :
 SANS DETENTION
(AVEC ACCES)
 AVEC DETENTION

PREALABLE :

Le Plan Contractuel de Sécurité (PCS) signé entre le CEA et le titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées.

NIVEAU :
 SECRET
 TRES SECRET

Le titulaire du marché doit rédiger un Plan Contractuel de Sécurité avec son (ses) sous-traitant(s) qui doit être validé par le CEA.

SPECIAL FRANCE :

OUI
 NON

Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 6 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document (décision d'habilitation ou avis sans réserve d'enquête administrative de la personne morale).

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : OUI NON

MARCHE CONTENANT DES EQUIPEMENTS IMPORTANTS POUR LA PROTECTION (EIP) ET/OU EN LIEN AVEC DES ACTIVITES IMPORTANTES POUR LA PROTECTION (AIP) AU SENS DE L'ARRETE DU 7 FEVRIER 2012 FIXANT LES REGLES GENERALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE :

OUI NON

PAIEMENT DIRECT : LES SOUS-TRAITANTS DES MARCHES RELEVANT DU LIVRE V NE BENEFICIENT PAS DU PAIEMENT DIRECT.

LES SOUS-TRAITANTS DES MARCHES QUI RELEVENT DU LIVRE V PEUVENT RECOURIR A L'ACTION DIRECTE (30 JOURS APRES MISE EN DEMEURE DU TITULAIRE)¹

¹ Les sous-traitants des marchés relevant du livre V ne bénéficient pas du paiement direct. En revanche, ils peuvent recourir à l'action directe (article 12 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance : « Le sous-traitant a une action directe contre le maître de l'ouvrage si l'entrepreneur principal ne paie pas, un mois après en avoir été mis en demeure, les sommes qui sont dues en vertu du contrat de sous-traitance ; copie de cette mise en demeure est adressée au maître de l'ouvrage »).

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

OBJET DE L'AVENANT N°1 :

OBJET DE L'AVENANT N°2 :

OBJET DE L'AVENANT N°3 :

OBJET DE L'AVENANT N° :

TA-6547318 H

3/12

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : _____ **VILLE :**

TELEPHONE : _____ **MEL:**@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : _____

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : _____

PME : **OUI** **NON**

CODE APE : _____

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : _____

APPARTENANCE A UN GROUPE : **OUI** **NON**

(SI OUI, INDICHER LEQUEL) :

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 /

2 /

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION

NON

CERTIFICATIONS² (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, ...) :

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

NOM DU CLIENT		Montant des prestations en K€ (mention facultative)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			

² Renseignement fourni à titre informatif

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX

OUI NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document.

Il est rappelé au Titulaire qu'il est tenu de demander au sous-traitant la communication des pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ainsi que les salariés français détachés en France par leur société étrangère (ne nécessitant pas d'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail).

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

3- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES (reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée :

Durée du contrat de sous-traitance entre le Titulaire et le sous-traitant en nombre de mois :

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

PRESTATIONS COMPRENNANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP :

OUI NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : <input type="checkbox"/>	Sensible : <input type="checkbox"/>	Classifié : <input type="checkbox"/> Secret <input type="checkbox"/> Très secret <input type="checkbox"/> Sans détention (avec accès) <input type="checkbox"/> Avec détention <input type="checkbox"/>

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: oui / non

Si oui, niveau d'habilitation	<input type="checkbox"/> Secret	<input type="checkbox"/> Très secret	<input checked="" type="checkbox"/> Sans détention (avec accès)	<input type="checkbox"/> Avec détention
-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	---	---

■ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :

L'autorité chef de file est la CNIL.

Les flux transfrontières :

OUI.
 NON

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision de la Commission du 5 février 2010 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil.

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

Nota : le 10 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision d'adéquation concernant les États-Unis. Par cette décision, la Commission décide que les modifications apportées par les États-Unis à leur législation nationale permettent désormais d'assurer un niveau de protection adéquat des données personnelles transférées de l'UE vers les organisations situées aux États-Unis lorsqu'ils font la démarche de respecter ce nouveau « cadre de protection des données ». La liste de ces organismes est gérée et publiée par le ministère américain du commerce. Les transferts de données personnelles depuis l'Union européenne vers les organismes figurant sur cette liste peuvent donc s'effectuer librement, sans encadrement spécifique par des « clauses contractuelles types » ou un autre instrument de transfert.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.

Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.

Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.

Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- Le contrat de sous-traitance intégrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Coordonnées du Délégué à la protection des données du titulaire :

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

4- PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

■ Montant des prestations sous-traitées (hors application de la formule de variation de prix) :

Dans le cas où le sous-traitant sollicite le paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Montant Marché initial : € HT Taux TVA : % Montant : € TTC
- Montant Avenant n°1 : € HT Taux TVA : % Montant : € TTC
- Montant Avenant n°2 : € HT Taux TVA : % Montant : € TTC
- Montant Avenant n°3 : € HT Taux TVA : % Montant : € TTC
- Montant Avenant n°x : € HT Taux TVA : % Montant : € TTC
- Montant Marché total : € HT Taux TVA : % Montant : € TTC

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de [l'article 283-2 nonies du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA : €

■ Modalités de variation des prix (le cas échéant) :

Il est rappelé que les sommes versées au sous-traitant dans le cadre du paiement direct (en ce compris les variations de prix prévues au contrat de sous-traitance) seront nécessairement déduites des sommes dues au titulaire au titre de son marché.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

■ Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

■ Nom de l'établissement bancaire :

.....

■ Numéro de compte :

.....

■ Échéancier de facturation du contrat de sous-traitance (dates, jalons, retenue de garantie le cas échéant...) :

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante uniquement pour le sous-traitant bénéficiaire du paiement direct dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité relevant du Livre III du code de la commande publique)

OUI

NON

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

6- CESSION OU NANTISSEMENT DE CREANCES
(Rubrique ne concernant pas les marchés relevant du livre V)

(le cas échéant, le Titulaire coche l'une des deux cases suivantes selon la situation dans laquelle il se trouve ; à défaut, le paiement direct du sous-traitant sera impossible)

1^{ère} hypothèse : La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le présent document :

- le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
OU
 une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse : La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif**

En conséquence :

- le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent document ;
OU
 l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :
- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

7 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT
(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant)

Je soussigné(e), M./Mme , habilité(e) à engager la personnalité morale de la société, atteste sur l'honneur :

- a) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :
- aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
 - aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- c) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :
Le (date) :

LE SOUS-TRAITANT
Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

8- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

- 1- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ou à défaut l'adresse du site sur lequel peuvent être consultées la plaquette et/ou la note ;
- 2- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;
- 3- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;
- 4- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;
- 5- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

- 6- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis –sans réserve de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;
- le projet de Plan Contractuel de sécurité entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant

9- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties	
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire : Date :
Le sous-traitant	Nom et qualité du signataire : Date :
Avis du Prescripteur technique CEA Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Avec Réserve <input type="checkbox"/>	Nom et qualité du signataire : Commentaires : Date :
Avis Officier de Sécurité Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Avec Réserve <input type="checkbox"/>	Nom et qualité du signataire : Commentaires de l'OS : Date :
Décision du CEA Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>	Nom et qualité du signataire : Commentaires Date :



www.cea.fr

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST)
DE 2^{EME} RANG (OU PLUS)**

*(à remplir par le sous-traitant de rang n-1 avec l'aide du Titulaire ou du sous-traitant de rang n,
sauf la rubrique 5 qui doit être remplie par le sous-traitant de 2^{eme} rang ou plus)*

Version du 13/12/2024

Référence du marché CEA :

Ce formulaire de demande d'acceptation vaut acte spécial et est destiné à présenter le sous-traitant de 2^{eme} rang ou plus et les prestations sous-traitées.

Les sous-traitants ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis à l'unité achat du CEA dont dépend l'acheteur dans le cadre d'une précédente demande d'acceptation de sous-traitance (DAST) et qui demeurent valables. Dans ce cas, les sous-traitants devront préciser la référence de ladite DAST.

Pour une première demande ou si les documents justificatifs ne sont plus valables, le présent formulaire devra être complété dans son intégralité. S'il ne l'est pas, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant de 2^{eme} rang ou plus ne sera donc pas accepté.

TA-6547319 H 1/9

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant de rang inférieur

2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : _____ VILLE :

TELEPHONE : _____ MEL :@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : _____

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : _____

PME : OUI NON

CODE APE : _____

APPARTENANCE A UN GROUPE : OUI NON

(SI OUI, INDICER LEQUEL) :

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 /

2 /

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION

NON

CERTIFICATIONS¹ (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, ...) :

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

NOM DU CLIENT		Montant des prestations en K€ (mention facultative)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			

■ LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX

OUI NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 6 du présent document.

¹ Renseignement fourni à titre informatif

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant de rang inférieur

3- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 1er RANG
(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

NOM DU SOUS-TRAITANT DE 1^{ER} RANG :

Nature de la prestation sous traitée :

Durée du contrat de sous-traitance entre le Titulaire et le sous-traitant en nombre de mois :

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

PRESTATIONS COMPRENNANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP :

OUI NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :

Aucune : <input type="checkbox"/>	Sensible : <input type="checkbox"/>	Classifié : <input type="checkbox"/> Secret <input type="checkbox"/> Très secret <input type="checkbox"/>
		Sans détention (avec accès) <input type="checkbox"/> Avec détention <input type="checkbox"/>

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: oui / non

Si oui, niveau d'habilitation	<input type="checkbox"/> Secret	<input type="checkbox"/> Très secret	<input type="checkbox"/> Sans détention (avec accès)	<input type="checkbox"/> Avec détention
-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	--	---

- Montant Marché initial : € HT
- Montant Avenant n°1 : € HT
- Montant Avenant n°2 : € HT
- Montant Avenant n°3 : € HT
- Montant Avenant n° : € HT
- Montant Marché total : € HT

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant de rang inférieur

4- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus) (reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée :

Durée du contrat de sous-traitance entre le Titulaire et le sous-traitant en nombre de mois :

(*Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.*)

PRESTATIONS COMPRENNANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP :

OUI NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :			
Aucune : <input type="checkbox"/>	Sensible : <input type="checkbox"/>	Classifié : <input type="checkbox"/> Secret <input type="checkbox"/> Très secret <input type="checkbox"/>	Sans détention (avec accès) <input type="checkbox"/> Avec détention <input type="checkbox"/>

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non				
Si oui, niveau d'habilitation	<input type="checkbox"/> Secret	<input type="checkbox"/> Très secret	<input type="checkbox"/> Sans détention (avec accès)	<input type="checkbox"/> Avec détention

- Montant Marché initial : € HT
- Montant Avenant n°1 : € HT
- Montant Avenant n°2 : € HT
- Montant Avenant n°3 : € HT
- Montant Avenant n° : € HT
- Montant Marché total : € HT

GARANTIE ACORDEE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 1^{ER} RANG AU SOUS-TRAITANT DE 2ND RANG OU PLUS :

- Caution personnelle et solidaire
 Convention de délégation de paiement

■ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concemées sont :

TA-6547319 H 5/9

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant de rang inférieur

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :

L'autorité chef de file est la CNIL.

Les flux transfrontières :

- OUI
 NON

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision de la Commission du 5 février 2010 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil.

Nota : le 10 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision d'adéquation concernant les États-Unis. Par cette décision, la Commission décide que les modifications apportées par les États-Unis à leur législation nationale permettent désormais d'assurer un niveau de protection adéquat des données personnelles transférées de l'UE vers les organisations situées aux États-Unis lorsqu'ils font la démarche de respecter ce nouveau « cadre de protection des données ». La liste de ces organismes est gérée et publiée par le ministère américain du commerce.

Les transferts de données personnelles depuis l'Union européenne vers les organismes figurant sur cette liste peuvent donc s'effectuer librement, sans encadrement spécifique par des « clauses contractuelles types » ou un autre instrument de transfert.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.

Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.

Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.

Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- Le contrat de sous-traitance intégrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Coordonnées du Délégué à la protection des données du sous-traitant de 1^{er} rang ou plus :

TA-6547319 H 6/9

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant de rang inférieur

5 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT DE 2^{ème} RANG (ou plus)
(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant de 2^{ème} rang ou plus)

Je soussigné, M./Mme , habilité à engager la personnalité morale de la société , atteste sur l'honneur :

- a) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :
 - aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
 - aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- c) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :
Le (date) :

LE SOUS-TRAITANT DE 2^{ème} RANG (ou plus)
Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant de rang inférieur

6- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 2^{ème} RANG (ou plus)

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

- 1- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ou à défaut l'adresse du site sur lequel peuvent être consultées la plaquette et/ou la note ;
- 2- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;
- 3- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;
- 4- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;
- 5- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

- 6- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis sans réserve d'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;
- le projet de Plan Contractuel de sécurité entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

- 7- Copie de la caution personnelle et solidaire ou de la convention de délégation de paiement.

TA-6547319 H 8/9

Formulaire CEA de déclaration d'acceptation d'un sous-traitant de rang inférieur

7- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties	
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire Date :
Le sous-traitant de rang 1	Nom et qualité du signataire Date :
Avis du Prescripteur technique CEA Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Nom et qualité du signataire Date :
Avis Officier de Sécurité Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Avec Réserve <input type="checkbox"/>	Nom et qualité du signataire Commentaires de l'OS : Date :
Décision du CEA Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>	Nom et qualité du signataire : Commentaires Date :

TA-6547319 H 9/9

Annexe 3 - ATTESTATION DE VISITE

Cadarache, le

Consultation : B25-02338-OFA

Je soussigné M.

Représentant l'entreprise (ou le groupement d'entreprise)

Atteste avoir effectué la visite des installations

le

Cette visite obligatoire, a été réalisée par les représentants de l'entreprise désignés ci-après :

-
-

Je certifie enfin, que lors de cette visite, le CEA n'a à aucun moment entravé l'accès aux informations accessibles et nécessaires à l'élaboration d'une proposition technico-économique dans le cadre de la consultation citée en objet.

Pour le soumissionnaire

Pour le CEA

Annexe 4- COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE

Société :

R.C.S :

Siège social à :

Représentée par :

Agissant en qualité de :

Le Service des marchés et achats du CEA peut contacter l'entreprise aux coordonnées ci-dessous :

Correspondant technique :

Nom Prénom :

N° Tél fixe :

N° Tél mobile :

N° Fax :

Courriel :

Correspondant commercial :

Nom Prénom :

N° Tél fixe :

N° Tél mobile :

N° Fax :

Courriel :